

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉCISIONS**

Année 2022

Décision du 20 septembre 2022

09.2022-20	TRANSPORTS - MOBILITE Marché à procédure adaptée « Gestion et maintenance d'une flotte de vélos à assistance électrique (VAE) » - avenant n°1
-------------------	--

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°22.02.2022-17 du Conseil communautaire en date du 22 février 2022 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

VU la décision du Bureau communautaire n° B_05.07.2022-03 du 5 juillet 2022 décidant de conclure un marché pour la gestion et maintenance d'une flotte de vélo à assistance électrique (VAE), avec la société Fabien ROY- Solution vélo, sise 9 rue du Pré Haoui – 44330 LE PALLET, constituée sous la forme d'une micro entreprise,

Considérant la modification des statuts de la société Fabien ROY- Solution vélo, entraînant sa substitution par la Société SOLUTION VELO 44, société à responsabilité limitée (société à associé unique) nouvellement créée et ce au bénéfice du marché public susvisé,

Considérant la nécessité d'acter le transfert des droits et obligations résultant du marché public vers le nouveau titulaire, la société SARL SOLUTION VELO 44,

Considérant le projet d'avenant, ci-annexé,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : la passation d'un avenant n°1 au marché « Gestion et maintenance d'une flotte de vélos à assistance électrique (VAE) », portant sur le transfert de droits et obligations du contrat initial vers la société SARL SOLUTION VELO 44, sise 9 rue du Pré Haoui – 44330 LE PALLET.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Le Président,
Jean-Guy Cornu

Publication sur le site
internet le : 22/09/2022

MARCHES PUBLICS

AVENANT N° 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Communauté d'Agglomération de CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO,
13 Rue des Ajoncs
44190CLISSON CEDEX
Tél : 02 40 54 75 15 Fax ; 02 40 54 75 16
SIRET : 200 067 635 00132

Représentée par Monsieur Jean Guy CORNU, Président de la Communauté d'Agglomération de CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

La « Collectivité territoriale »
De première part,

B - Identification du titulaire du marché public

La Société FABIEN ROY- Solution Vélo
9 rue du Pré Haoui
44330 Le Pallet
899 576 144 00013
TEL : 06 47 16 51 54

Représentée par Monsieur FABIEN ROY, en sa qualité de Gérant, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes.
Le « titulaire initial du marché »
De seconde part,

Et
La Société SARL SOLUTION VELO 44
9 rue du Pré Haoui
44330 Le Pallet
Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)
N° SIRET : 918 387 648 R.C.S. Nantes

Représentée par Monsieur FABIEN ROY, en sa qualité de Gérant, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes.
ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes.

Le « Nouveau titulaire »
De troisième part.

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public** : Marché de GESTION ET MAINTENANCE D'UNE FLOTTE DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE (VAE)
Marché n° 22.015

■ **Date de la notification du marché public** : 22 juillet 2022

■ **Démarrage des prestations** : 10 août 2022 Durée d'exécution du marché public : 38 mois reconductible une fois pour une durée de 10 mois. La durée maximale du contrat est de 4 ans.

■ **Durée d'exécution du marché public** : 38 mois reconductible une fois pour une durée de 10 mois. La durée maximale du contrat est de 4 ans.

■ **Montant du marché public** :

- Montant maximum annuel de 50 000 € HT, soit 200 000 € HT maximum pour la totalité du marché
- les prestations sont rémunérées par application des prix fournis au bordereau des prix unitaires et forfaitaires, étant précisé que seules les quantités réellement exécutées seront facturées.

D - Objet de l'avenant

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

La Communauté d'Agglomération de CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO a notifié le 22 juillet 2022 un marché de gestion et maintenance d'une flotte de vélos à assistance électrique (VAE) à la société Fabien Roy - Solution Vélo, sise 9 rue du Pré Haoui 44330 Le Pallet, immatriculée au répertoire des métiers sous le numéro 899.576.144 RM 44.

Suite à la modification de ses statuts, la Société Fabien Roy - Solution Vélo, constituée sous la forme d'une micro entreprise, Titulaire du marché initial, a émis le souhait de se faire substituer par la Société SOLUTION VELO 44, Société à responsabilité limitée (Société à associé unique) nouvellement créée et ce, au bénéfice du Marché Public susvisé.

A cet effet, le Titulaire du marché a demandé à la Collectivité territoriale de faire application des articles L. 2194-1 et R. 2194-6 du Code de la commande publique prévoyant qu'un marché peut être transféré sans nouvelle procédure de mise en concurrence dans les conditions prévues par voie réglementaire dans le cadre d'une opération de restructuration du titulaire initial, à condition que ce transfert n'entraîne pas d'autres modifications substantielles et ne soit pas effectué dans le but de soustraire le Marché Public aux obligations de publicité et de mise en concurrence.

De plus, il est précisé que le Nouveau Titulaire remplit les conditions qui avaient été fixées par la Collectivité territoriale pour la participation à la procédure de passation du Marché Public.

A cet effet, la Collectivité territoriale consent au transfert du Marché Public au Nouveau Titulaire à qui le Titulaire initial du marché transfère ses activités.

Dans ce contexte, il a été convenu la signature du présent avenant portant substitution du Titulaire du marché.

■ **Modifications introduites par le présent avenant :**

Le présent avenant a pour objet d'acter la substitution de la société SARL SOLUTION VELO 44, à la société FABIEN ROY- Solution Vélo au bénéfice du contrat de Marché Public conclu avec la Communauté d'Agglomération de CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO portant sur le marché : « GESTION ET MAINTENANCE D'UNE FLOTTE DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE (VAE)».

En conséquence, le présent avenant a également pour objet d'acter le transfert des droits et obligations résultant du marché Public vers le nouveau titulaire, la société SARL SOLUTION VELO 44.

Au vu de l'extrait KBIS, joint en annexe, le marché n° 22.015 est transféré à la SARL SOLUTION VELO 44. Les nouvelles coordonnées administratives de l'entreprise titulaire à compter du 1^{er} septembre 2022 sont les suivantes :

Nom commercial : SOLUTION VELO 44

Gérant : Fabien ROY

Forme juridique : SARL à associé unique

Adresse : 9 rue du Pré Haoui – 44330 Le Pallet

SIREN : 918 387 648 R.C.S. Nantes

SIRET : 918 387 648 00010

Au vu de RIB, joint en annexe, les nouvelles coordonnées bancaires de l'entreprise sont :

Titulaire : EURL FABIEN ROY

Domiciliation : BPGO Clisson

IBAN : FR76 1380 7000 5933 5211 1268 571

Code BIC : CCBPFRPPNAN

■ **Montant du marché transféré :** montant maximum annuel de 50 000 € HT

■ **Conditions de transfert de l'exemplaire unique du marché :**

Cession de créances du titulaire initial : NEANT ; le titulaire initial certifie ne pas avoir cédé sa créance initiale. Un certificat de cession de créances, correspondant au montant du marché transféré, sera remis au nouveau titulaire à sa demande.

■ **Prestations exécutées par les sous-traitants :** NEANT

■ **date de prise d'effet de l'avenant :** le présent avenant prend effet à la date de la modification des statuts du titulaire.

■ **Paiement – Règlement des factures :**

La Collectivité territoriale se libérera des sommes dues au titre du Marché Public en faisant porter le montant au crédit du compte du Nouveau Titulaire, dont les références bancaires sont mentionnées ci-dessus

■ **Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)



Non Oui

Le marché initial étant conclu avec une entreprise non assujettie à la TVA, le bordereau des prix joint en annexe mentionnant les prix TTC s'applique à compter du 1^{er} septembre 2022.

■ **Absence de novation :**

Toutes les clauses du Marché Public demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant.

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Le Titulaire initial du marché La Société FABIEN ROY- Solution Vélo <i>Représentée par Monsieur FABIEN ROY</i>	Le Pallet 14/09/2022	
Le Nouveau Titulaire La Société SARL SOLUTION VELO 44 <i>Représentée par Monsieur FABIEN ROY</i>	Le Pallet 14/09/2022	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A :, le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)